SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an **DEUX MILLE VINGT-ET-UN**
TREIZE AVRIL à 20 H 00
Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme Karelle OGIER, Maire.
Date de convocation : 8/04/2021.

Présents : Mme Karelle OGIER, MM. Bernard GLABACH, Pierre PIVOTSKY, Bernard CLECHET, MMES Marlène PINTO, Dominique LECERF, Nathalie FERNANDES, MM. Gilbert CHAMPION, Mikaël LABRUYERE, Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET, Julien RIAS, Raymond VARNIER, Christian FOURNIER.
Excusés : M. Alain ALLEC (pouvoir à Mme FERNANDES), M. Thierry BAGUET (pouvoir à M. GLABACH)
Absent :

Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres
En exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir de vote : 2 Votants : 15

Rappel de l'ordre du jour :
- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Approbation du compte de gestion 2020
- Approbation du compte administratif 2020
- Affectation des résultats 2020
- Vote des taux de fiscalité locale 2021
- Vote du budget primitif 2021
- Attribution des subventions
- Point sur les commissions communautaires,
- Questions diverses

Mme le Maire demande aux conseillers si l'un d'eux souhaitent aborder certains points en questions diverses.

- M. Raymond VARNIER : problème de bruit dans le village
- M. Bernard GLABACH : multiservices
- M. Gilbert CHAMPION : projet avec la Lud'OVIV
- Mme Karelle OGIER : point sur l'OVIV

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Mme Dominique LECERF demande quelques modifications sans conséquence sur le fond du compte-rendu. Le dernier compte-rendu est modifié et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021-04
Objet : Approbation du compte de gestion 2020

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention)

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N° 2021-05
Objet : Approbation du compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Bernard GLABACH, adjoint chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal *2020* qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	561 545,99 €
Dépenses	412 147,65 €
Résultat comptable de l'exercice 2020 (excédent)	149 398,34 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent)	149 398,34 €
Section d'investissement	
Recettes	878 170,69 €
Dépenses	995 396,71 €
Résultat comptable de l'exercice 2020 (déficit)	- 117 226,02 €
Reprise du déficit 2019	- 202 432,72 €
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit)	- 319 658,74 €
Solde des restes à réaliser reportés recettes/dépenses :	+ 59 266,64 €
Besoin de financement :	260 392,10 €

Hors de la présence de Mme Karelle OGIER, maire et ordonnateur, le conseil municipal approuve à l'unanimité (14 voix pour, 0 contre et 0 abstention) le compte administratif du budget communal *2020.*

DELIBERATION N° 2021-06
Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Le conseil municipal, après avoir pris acte du compte administratif de l'exercice *2020* dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat comptable de l'exercice 2020 (excédent)	149 398,34 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent)	149 398,34 €
Section d'investissement	
Résultat comptable de l'exercice 2020 (déficit)	- 117 226,02 €
Reprise du déficit 2019	- 202 432,72 €
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit)	- 319 658,74 €
Solde des restes à réaliser reportés dépenses/recettes :	59 266,64 €
Besoin de financement :	260 392,10 €

Décide à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) d'affecter au budget pour *2021,* le résultat de fonctionnement de l'exercice *2020* de la façon suivante :
- à la section d'investissement en votant au compte 1068
« excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de 149 398,34 €

DELIBERATION N° 2021-07
Objet : Vote des taux de fiscalité 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2021 de la commune, il est nécessaire de voter les taux de fiscalité directe.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale. Ainsi le taux de référence de TFPB communal correspond désormais à la somme du taux voté par la commune en 2020 (19,43%) et du taux voté par le Département en 2020 (15,90%), soit 35,33 %.

Le taux de TFPB doit ainsi être voté à partir de ce taux de référence (reconduction, hausse ou diminution) et il n'est pas nécessaire de prendre une décision de reconduction du taux de TH (12,00%) qui s'applique automatiquement aux résidences secondaires.

Compte-tenu du fait que la perception d'un produit supplémentaire de TFPB ne coïncidera pas au montant de la TH perdue, un mécanisme correcteur a été prévu. Les situations de sur- ou de sous-compensation seront ainsi corrigées par le biais d'un coefficient correcteur qui garantit aux communes une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

Considérant le taux de référence de TFPB communal de 35,33%, correspondant à la somme du taux voté par la commune en 2020 (19,43%) et du taux voté par le Département en 2020 (15,90%),

Considérant le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties fixé en 2020 à 38,53%,

Considérant qu'il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- de fixer les taux de fiscalité directe locale 2021 comme suit :
* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,33%
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,53 %

DELIBERATION N° 2021-08
Objet : Vote du budget primitif 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**529 977,02 €**	**529 977,02 €**
Section d'investissement	**557 536,37 €**	**557 536,37 €**
TOTAL	**1 087 513,39 €**	**1 087 513,39 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) le budget primitif 2021 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**529 977,02 €**	**529 977,02 €**
Section d'investissement	**557 536,37 €**	**557 536,37 €**
TOTAL	**1 087 513,39 €**	**1 087 513,39 €**

DELIBERATION N° 2021-09
Objet : Attribution des subventions

Mme le Maire rappelle qu'une somme de 1.500 € a été inscrite au compte 6574 en vue de l'attribution de subventions.

Après discussions, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention pour l'année 2021 aux associations suivantes : le Football Club de la Varèze, l'Union des Jeunes de Monsteroux-Milieu, Montseveroux , Châlon, Vernioz et Cour et Buis et à la Maison Familiale et Rurale de Chaumont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) **:**

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

- FC VAREZE ..... 500,00 €

- UJMM (Union des Jeunes Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Châlon, Vernioz et Cour et Buis..... 250,00 €

- Maison Familiale et Rurale de Chaumont ..... 250,00 €

- Point sur les commissions communautaires et structures intercommunales :
* Info déchetteries : M. Bernard CLECHET explique qu'au départ les déchetteries ont été créées pour les ordures ménagères et que d'années en années les entreprises ont également emmené gratuitement leurs déchets, ce qui a entraîné une augmentation des coûts (alors que la plupart des entreprises facturaient à leurs clients des frais de déchetterie). Ces coûts ont explosé d'où la volonté d'EBER de mettre un frein à ce système et apparemment la communauté de communes ne compte pas revenir sur les nouvelles consignes mises en place.
M. Bernard GLABACH indique que le problème vient surtout du fait qu'un particulier peut très bien venir avec un camion « floqué » en tant que particulier et se faire refuser l'accès à la déchetterie.
M. Bernard CLECHET ajoute qu'à partir de septembre, tout ce qui est associatif ne sera plus accepté. Seuls les services techniques des communes auront accès à la déchetterie.
M. Julien RIAS ajoute qu'à Beaurepaire, il y avait des disparités et les entreprises payaient les passages en déchetterie.

* Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval : M. Bernard CLECHET signale qu'il y a beaucoup d'études en cours. Concernant la Varèze, celle-ci n'est pas considérée comme une rivière prioritaire et un budget de 25 000 € a été alloué pour son entretien sur 2021.

* Commission « Cycle de l'Eau » : M. Mikaël LABRUYERE indique que la communauté de communes est en train de procéder au répertoriage des points les plus sensibles en vue de mettre en place des supports pour absorber l'eau car de réels risques d'inondation existent pour certains villages. Les puits sont également répertoriés car M. Labruyère rappelle que le forage d'un puits doit faire l'objet d'une déclaration en mairie et que normalement celui-ci devrait faire l'objet de la pose d'un compteur.

* Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Mme Dominique LECERF indique que les modalités d'organisation de travail sur le PLUI se mettent en place.

* SEMIG : Mme Marlène PINTO informe le conseil que normalement la 4ème classe sera maintenue pour la rentrée de septembre 2021.

* Vaccination : Mme PINTO indique que le CCAS participe à la campagne de vaccination pour les + de 65 ans mise en place par EBER et à ce titre fera distribuer un courrier à ce sujet à toutes les personnes concernées.

Questions diverses :

* Nuisances sonores dans le village : M. Raymond VARNIER fait part au conseil qu'il a été interpellé par des villageois pour des problèmes de bruits au village. Mme le Maire rappelle que dans ces cas, il ne faut pas attendre plusieurs jours pour en informer la mairie mais appeler la gendarmerie lorsque les faits se déroulent.

* LUD'OVIV : M. Gilbert CHAMPION informe le Conseil que la LUD'OVIV a lancé un projet qui concernerait chaque village, consistant en la mise en place d'un parcours avec des énigmes permettant de découvrir les villages d'une autre manière (histoire, endroits particuliers, légendes ...). Pour ce faire, il pourrait être fait appel aux CMJ, aux membres du Conseil Municipal et aux anciens du village. La réalisation de ce projet est prévue dans le courant de l'année

* OVIV/périscolaire : Mme Karelle OGIER rappelle qu'un changement d'animateur a eu lieu en début d'année. La commission école étudie le maintien du partenariat avec l'OVIV qui devrait se poursuivre l'année prochaine.

* Rappel commission projets : M. Bernard GLABACH évoque les différents points que la commission « projets » avait listés : épicerie, local vannerie, local ADMR (aménagement de l'étage prévu sur 2021), réfection de la cour de l'école (juillet 2021), église (étude en cours, en attente du rapport), crépi mur du cimetière (le devis étant ancien il conviendrait de le réactualiser), aménagement devant château (en cours), Centre Culturel (quelques travaux prévus cette année afin que les bâtiments ne se détériorent pas).

M. GLABACH informe également le conseil que le noyer situé entre l'église et le Centre Culturel a été enlevé pour des raisons de sécurité et que l'arbre à l'intérieur de la cour des bâtiments a été élagué car certaines branches déstabilisaient les tuiles.

* Chemin de randonnées/vélo en partenariat avec EBER : M. Julien RIAS informe les conseillers que différents parcours ont été reconnus pour des sorties VTT. Ces parcours doivent être affinés et validés. La première sortie est prévue pour le 12 juillet prochain et il y aura normalement cinq dates. EBER a demandé que soit organisée une sortie plus longue.

* Parcours santé : problèmatique lié à ce que le terrain de jeux est très excentré.

* Multiservices : la vannerie apparaît comme le meilleur endroit pour mettre un commerce. Il y a déjà eu une proposition. Il conviendrait de faire un appel à candidature au niveau de la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.